

possible to force trade out of its natural channels, and that the policy in question would therefore fail in that respect. He had been always in favour of extending the canal system of the Dominion, and in that way facilitating trade and intercourse between Canada and the world. Every effort should be made to remove every barrier that prevented the St. Lawrence being the great highway between the West and Europe. The Maritime Provinces would be the carriers of that trade, and therefore he wished to see every facility afforded to its extension. Those Provinces had the means of building ships cheaply, and manning them efficiently. It had been frequently said that the effect of the American system of protection had been to drive their ships from the ocean; and yet it was now proposed to commence the same system which, according to the best authorities, was operating so injuriously to American commerce and enterprise. He regretted that he was forced to acknowledge that the legislation of the Dominion had so far been detrimental to the interests of New Brunswick; but the opposition that the present measure met with in that Province was conclusive evidence of that fact, and justified the course he was now taking.

Hon. Mr. Letellier de St Just said that the Postmaster General, in the remarks he had made at the commencement of the debate, had attempted to influence the House by a style of argument that might be called in French, *quelque chose de spécieux*. The House was told that the effect of throwing out the Bill would be to create a collision between the two Houses, and that much delay and inconvenience must arise from such a course. Now, referring to the proceedings of the Legislative Council in 1859, he found the Postmaster General agreeing with the sentiments in the resolution that was adopted—sentiments directly contrary to those which he had expressed that afternoon. Now that hon. gentleman was not prepared to assert the rights and privileges of the Senate; but in 1859 he assented to the declaration, "that the Legislative Council feels itself bound, in defence of its unquestionable rights as a co-equal branch of the Legislature, and as the only means of preserving its independence to take the question of supply into consideration." Now he (Hon. Mr. Letellier de St Just) argued that the motion which he had moved was precisely similar in effect to the one which he had just read as having received the support of the Postmaster General. He did not think the Government could fairly declare they had been taken by surprise—if the telegraph were to be brought up to give evidence on the subject, (laughter), he thought the reverse would be shown; and he must certainly take that opportunity of congratulating the

d'expliquer au Sénat qu'il n'est pas possible de forcer le commerce hors de ses voies normales et que la politique en question est donc vouée à un échec dans ce domaine. Il a toujours été en faveur de l'extension du réseau de canaux du Dominion en vue de faciliter les échanges commerciaux et les communications commerciales entre le Canada et le monde. Il ne faut rien épargner pour abolir tous les obstacles qui ont empêché le Saint-Laurent de devenir la grande voie entre l'Ouest et l'Europe. Les provinces maritimes seraient les transporteurs de ce commerce et le sénateur souhaite donc qu'on en favorise l'expansion par tous les moyens. Ces provinces possèdent les moyens de construire des navires à bon prix et de les équiper convenablement. On a souvent dit que le système de protection américain a eu pour résultat de faire disparaître les navires américains de l'océan; et pourtant, on propose maintenant d'instituer le même système qui, aux dires des plus grandes autorités, nuit tellement à l'entreprise et au commerce américain. Le sénateur regrette d'être obligé de reconnaître que les lois du Dominion ont nui jusqu'ici aux intérêts du Nouveau-Brunswick; mais l'opposition que soulève actuellement cette province envers la mesure à l'étude est une preuve concluante de ce fait et justifie le parti qu'il prend ici.

L'honorable M. Letellier de St Just dit que le ministre des Postes, dans ses remarques au commencement du débat, avait essayé d'influencer le Sénat par un raisonnement qu'on pourrait appeler «quelque chose de spécieux». On a dit au Sénat que le rejet du projet de loi entraînerait un désaccord entre les deux Chambres, ce qui provoquerait nécessairement de nombreux retards et inconvénients. Maintenant, se reportant aux délibérations de 1859 du Conseil législatif, il constate que le ministre des Postes souscrit aux sentiments exprimés dans la résolution adoptée alors—sentiments qui sont directement contraires à ceux qu'il a exprimés cet après-midi. Or, l'honorable ministre n'est pas maintenant prêt à revendiquer les droits et les privilèges du Sénat, mais en 1859 il a appuyé la déclaration selon laquelle «le Conseil législatif se sent obligé, en défense de ses droits indiscutables en tant que branche égale du corps législatif et comme seul moyen de préserver son indépendance, de ne pas étudier la question des subsides.» L'hon. M. Letellier de St Just dit que sa motion est en effet précisément semblable à celle qu'il vient de lire et qui a été appuyée par le ministre des Postes. Il ne pense pas que le Gouvernement puisse, en toute justice, se déclarer pris au dépourvu—si le télégraphe pouvait être appelé comme témoin, (rires), il pense que le contraire serait démontré; et il doit certainement féliciter à cette occasion le Gouvernement des résultats satisfaisants de son recours à ce moyen utile de fournir des renseignements à ses amis.